

## Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012  
Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

Electrosuisse Luppmenstrasse 1 8320 Fehraltorf	Responsable : Responsable SM : Téléphone :	Marc Moser Hansueli Müller +41 58 595 11 11
Site : Electrosuisse Control AG Weidenstrasse 13 4142 Münchenstein	E-Mail : Internet : Première accréditation : Accréditation actuelle : Registre voir :	<a href="mailto:beratung@electrosuisse.ch">beratung@electrosuisse.ch</a> <a href="http://www.electrosuisse.ch">www.electrosuisse.ch</a> 08.04.2002 08.04.2022 au 07.04.2027 <a href="http://www.sas.admin.ch">www.sas.admin.ch</a> (Organismes accrédités)

### Portée de l'accréditation dès le 08.04.2022

**Organisme d'inspection (type A) pour les contrôles selon l'OIBT et des installations techniques de protection incendie ainsi que pour les certifications des données d'installation dans le système de GO et le SRI comme pour les installations électriques à haute et basse tension**

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<b>LIE, RS 734.0</b>	Installations à haute et à basse tension	
<b>Ordonnances subordonnées à la LIE</b>	Installations à haute et à basse tension	
OIBT, RS 734.27	Activités générales de contrôle sur les installations électriques selon l'OIBT, art. 32	
<b>Annexe de l'OIBT</b>	Installations électriques soumises au contrôle d'un organisme d'inspection accrédité	Soumises au contrôle annuel
<b>1.1.1</b>	Installations de transport par conduites soumises à la surveillance de la Confédération	
<b>1.1.2</b>	Ouvrages de munitions et des dépôts de carburants militaires classifiés	
<b>1.1.3</b>	Locaux à affectation médicale du groupe 2	



## Registre SIS

## Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
1.1.4	Locaux où sont fabriqués, traités ou entreposés des explosifs ou des produits pyrotechniques	
1.1.5	Mines	
1.1.6	Installations construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation d'effectuer des travaux sur des installations propres à l'entreprise (art. 13)	Soumises au contrôle tous les trois ans
1.2	Installations électriques situées dans les zones de protection contre les explosions 0 et 20 ainsi que 1 et 21	Soumises au contrôle tous les cinq ans
1.3.1	Routes nationales de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe	
1.3.2	Ouvrages et des bâtiments et installations militaires classifiés qui ne sont pas soumises au contrôle selon le ch. 1.1.	
1.3.3	Dépôts de carburants situées dans les zones de protection contre les explosions 2 et 22	
1.3.4	Installations électriques non spécifiquement ferroviaires reliées au système de mise à terre des chemins de fer	
1.3.5	Installations électriques construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation limitée conformément aux art. 14 et 15	
1.3.6	Locaux à affectation médicale du groupe 1	Soumises au contrôle tous les dix ans
1.4.1	Constructions de la protection civile équipées de leur propre génératrice ou protégées des effets de l'impulsion électromagnétique nucléaire (NEMP)	
1.4.2	Bateaux destinés au transport commercial de personnes ou de marchandises	
1.4.3	Installations à haute tension alimentées par des installations électriques, telles que les filtres, les sites d'essai et les générateurs d'ozone, à l'exception des éclairages au néon et des installations à rayons X à usage non médical	



## Registre SIS

## Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<b>1.4.4</b>	Installations électriques non spécifiquement ferroviaires reliées au système de mise à terre des chemins de fer qui ne sont pas soumises au contrôle selon le ch. 1.3.4.	
<b>ORNI, RS 814.710</b>	<b>Essais d'environnement électromagnétiques</b>  Mesure des rayonnements électromagnétiques non ionisants (RNI)  Installations à haute et à basse tension, basse fréquence	
<b>LAA, RS 832.20</b>	Inspection opérationnelle de l'utilisation de l'électricité dans les entreprises soumises à l'LAA à travers des contrôles opérationnels pour favoriser la sécurité au travail. Comprend également l'OLAA 832.202 Ordonnance sur l'assurance-accidents et l'OLT 1 - 5 822.111 - 822.115 Ordonnance à la loi sur le travail	
<b>SN 411000</b>	Norme sur les installations à basse tension	
<b>AES</b>	Règles techniques pour l'évaluation des perturbations de réseaux électriques	
<b>EN 50110-1</b>	Exploitation des installations électriques	
<b>EN 50160</b>	Qualité du réseau : caractéristiques de la tension fournie par les réseaux publics de distribution	
<b>EN 50178</b>	Equipement électronique utilisé dans les installations de puissance	
<b>EN 50191</b>	Installation et exploitation des équipements électriques d'essais	
<b>EN 60079-17</b>	Atmosphères explosives – Partie 17 : Inspection et entretien des installations électriques	
<b>EN 60204</b>	Sécurité des machines – Équipement électrique des machines	
<b>EN 61439</b>	Inspection des ensembles d'appareillage à basse tension	
<b>EN 60529</b>	Degrés de la protection procurés par les enveloppes (Code IP)	
<b>EN 61219</b>	Travaux sous tension	
<b>RS 730.0</b> Loi sur l'énergie (LEne) - Art. 9		



## Registre SIS

## Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p><b>RS 730.01</b> Ordonnance sur l'énergie (OEne) - Art. 1 al. a, art. 2, art. 3 al. 2 Enregistrement complet des installations de production d'énergie électrique &gt; 30 kVA</p> <p><b>RS 730.010.1</b> Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) - Section 1, art. 1 à 4 et 6</p> <p>Guide relatif à la certification de données d'installations et de production – Système suisse de garantie d'origine (disponible sur <a href="http://www.pronovo.ch">www.pronovo.ch</a>)</p> <p>Directives relatives à l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR) : (disponibles sur <a href="http://www.pronovo.ch">www.pronovo.ch</a>)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Photovoltaïque Explications relatives au système de rétribution de l'injection (SRI) et la rétribution unique (RU) pour les installations photovoltaïques</li><li>- Energie hydraulique Explications relatives à l'exécution du système de rétribution de l'injection (SRI)</li><li>- Biomasse Explications relatives à l'exécution du système de rétribution de l'injection (SRI)</li><li>- Energie éolienne Explications relatives à l'exécution du système de rétribution de l'injection (SRI)</li></ul>	<p>Inspection en vue de la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de sources d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- renouvelables :<ul style="list-style-type: none"><li>- énergie photovoltaïque (<math>\geq 100</math> kW)</li><li>- énergie hydraulique</li><li>- biomasse / biogaz, UIOM, PCCE / couplage chaleur force</li><li>- énergie éolienne</li></ul></li><li>- non renouvelables :<ul style="list-style-type: none"><li>- combustibles fossiles</li></ul></li></ul>	<p>Inspection en vue de la certification par une instance tierce partie (SCESp 0104)</p>



## Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p>Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH (SDAT-CH) – Recommandation de la branche pour le marché suisse de l'électricité – Document d'application pour les processus standardisés d'échange de données dans le marché électrique suisse (disponible sur <a href="http://www.strom.ch">www.strom.ch</a>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- § 1.10, Processus de l'échange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine</li> <li>- § 1.10.1, Description structurée, Table 21</li> </ul> <p><b>Prescriptions de protection incendie AEAI</b></p> <p>Directive de protection incendie AEAI 22-15fr « Systèmes de protection contre la foudre »</p>	<p>Installations techniques de protection incendie</p> <p>Systèmes de protection contre la foudre</p>	<p>Vérification, inspection et contrôle périodiques des systèmes techniques de protection incendie</p>

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version allemande fait foi.

Abréviation	Signification
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AES	Association des entreprises électriques suisses
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
GO	Système des garanties d'origine (système de GO)
LEne	Loi sur l'énergie
LIE	Loi sur les installations électriques
OEné	Ordonnance sur l'énergie
OGOM	Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
ORNI	Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant
PCCE	Production combinée de chaleur et d'électricité
SRI	Système de rétribution de l'injection
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères

\* / \* / \* / \* / \*